

Introduction

Jadis bafouée, interdite, détestée, la langue créole est aujourd'hui revendiquée, légitimée, revalorisée.

Nous l'avons rencontrée. Elle a bien voulu nous confier des messages à l'intention de tous ceux qui s'intéressent à elle :

[...]

À ceux qui m'utilisent...

Toi, l'homme de la rue, toi la marchande, c'est à vous que je dois la vie. Mes mots et mes règles viennent de votre bouche. C'est pour cela qu'ils ne sont pas figés dans le passé et dans la tradition. Les anciens me conservent et les jeunes me renouvellent. J'ai besoin de tous, c'est la censure qui me tue. Parlez-moi, mal, mais parlez-moi. Ne soyez pas impressionnés par les critiques, savants et académiciens

(Extrait de *Si le créole pouvait parler...*,
Alain Dorville, Guadeloupe)

Environ 7000 langues sont parlées sur la Terre et environ 200 pays sont représentés aux Nations Unies, soit une moyenne (avec des écarts types variés) de 35 langues par pays. En France, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) reconnaît 73 langues de France en plus du français. Autrement dit, à côté du français qui a le statut de « langue de la République », selon l'article 2 de la Constitution, 73 autres langues sont reconnues aussi sur le territoire national. D'autres langues, non reconnues langues de France, sont aussi parlées du fait de l'histoire des migrations et de la riche diversité des origines des Français. Le multilinguisme et le plurilinguisme sont donc la norme et le monolinguisme, une exception.

À La Réunion, à côté du créole réunionnais et du français, d'autres langues existent, comme notamment les langues dites d'origine (principalement le malgache, le cantonnais, le hakka, le gujrâti, le tamoul, l'ourdou, le shimaoré, le kibushi ou shibushi, le créole mauricien, etc.) et les langues dites internationales. Aller au marché forain ou dans les rues piétonnes et laisser ses oreilles

grandes ouvertes devient une activité jouissive pour celui qui s'intéresse à la diversité linguistique. Pourtant, dans le présent ouvrage, nous nous consacrerons uniquement au couple créole-français tant il se partage très majoritairement l'espace énonciatif réunionnais. Nous nous interrogerons donc sur la place du créole et du français, sur les usages que les Réunionnais en font et leurs effets sur l'organisation globale de l'espace sociolinguistique local. Nous entendrons par « Réunionnais » les personnes qui résident ou qui ont résidé dans le département, qui se reconnaissent comme faisant partie de cette communauté, qui utilisent les principales langues (à des degrés variables) et s'inscrivent dans la culture réunionnaise au sens large.

Ainsi, à La Réunion, le français et le créole se partagent l'espace énonciatif. Le créole serait la langue majoritairement parlée dans la sphère privée et est même déclaré langue maternelle pour la majorité de la population selon les études de l'INSEE. Pourtant, à partir du moment où l'on tente de proposer sa promotion à l'école ou dans l'espace public, ou encore quand la question de l'élaboration d'une norme écrite et scolaire est posée, des commentaires passionnés envahissent les blogues, les courriers des lecteurs de la presse réunionnaise, les antennes des radios libres. Les locuteurs du créole réunionnais semblent revendiquer une liberté individuelle par l'emploi de cette langue. Ils ne manifestent pas la même allégeance envers les propositions qui leur sont faites concernant une norme orale et écrite du créole comparée à l'imposition largement acceptée de la norme du français. Lors de la production d'un énoncé qualifié de fautif, on acceptera facilement pour le français des remarques comme « ça ne se dit pas comme ça, on dit comme cela », mais, par contre, si l'on ose faire la même remarque pour un énoncé en créole, on prend le risque de se voir adresser ce commentaire : « *Kisa ou lé pou dir mon kozé lé pa bon ? Mi koz konm mi vé* » (« Qui es-tu pour me dire que ma façon de parler n'est pas bonne ? Je parle comme je veux »). Oui au créole, mais en gardant de la liberté !

Nous traiterons ici de la cohabitation du créole et du français en étudiant de la parole réunionnaise déclarée en créole, en interrogeant les cadres épistémologiques et descriptifs du mode de discours quotidien de la majorité de la population et enfin, en mettant en relief certaines attitudes ou propositions concernant la politique linguistique réunionnaise. À côté de la cohabitation de deux langues

(qui, selon les représentations les plus courantes ou puristes, ne devraient surtout pas se mélanger, alors que l'on sait que le métissage linguistique est tout à fait normal partout sur la Terre), une autre cohabitation traverse toutes les parties de notre travail et concerne celle de la langue et de la parole. Même si nous nous inscrivons principalement dans une linguistique de la parole, nous n'avons pas réussi pour autant à nous défaire totalement d'une linguistique de la langue.

Le présent ouvrage est issu d'une thèse soutenue en décembre 2011 à l'université de La Réunion, sous la direction du Professeur Lambert-Félix Prudent, disponible dans sa version intégrale en ligne. En vue de la publication du présent ouvrage, nous y avons effectué certaines adaptations, qui poursuivaient différents objectifs. Il ne nous semblait pas nécessaire de reproduire tous les travaux et toute la méthodologie de notre travail de recherche, sachant que les personnes éventuellement intéressées par plus de détails pourront consulter la thèse originale. Nous nous limiterons aux principales conclusions de nos réflexions, en tentant de faire preuve de pédagogie pour élargir notre lectorat. Des parties de notre travail ont déjà été partiellement publiées dans divers articles (Georger, 2006a, 2006b, 2014a, 2014b, 2015), mais sans être présentées dans notre réflexion plus générale, objet du présent ouvrage. Certaines informations concernant les événements liés aux langues à La Réunion, ou concernant des éléments du corpus ou des manifestations liées à la politique linguistique ont aussi été mises à jour. Dans cette partie introductive, nous commencerons par contextualiser et préciser l'objet et le terrain d'étude avant d'exposer nos motivations et l'organisation générale de l'ouvrage.

Le slogan de l'office du tourisme de l'île de La Réunion a été il y a quelques années « La Réunion : l'île intense ». Sur un seul territoire, les voyageurs de passage peuvent observer divers paysages, découvrir une histoire riche, visiter des lieux culturels et culturels témoignant de diverses vagues de peuplement. La rencontre (choisie ou contrainte) de ces populations a engendré un système de communication commun aujourd'hui à la quasi-totalité des habitants de cette île.

Les Réunionnais nomment différentes catégories humaines en fonction de leurs origines ou de leurs couleurs de peau, même si au sein de chaque famille le métissage est extrêmement présent : les « Cafres » ou « Kaf » originaires principalement d'Afrique et de

Madagascar, les « Zarab » pour les musulmans originaires d'Inde du Nord, les « Chinois » ou « Shinoi » originaires principalement de la région de Canton, les « Zoreilles » ou « Zorèy » pour les métropolitains récemment arrivés, les « Malabars » ou « Malbar » pour les descendants de Tamouls du sud de l'Inde, les « Yab », les « Maoul » ou les « Pat Jone » ou « Petits Blancs » pour les descendants des premiers colons européens devenus de petits agriculteurs, les « Gros Blancs » pour les riches propriétaires terriens. Des familles venant de Mayotte ou des Comores constituent un groupe nommé en général en créole réunionnais les « Komor ». Toutes ces catégories ne sont pas arrivées à la même période. Elles sont le fruit des différentes vagues de peuplement de l'île au cours de ces trois cent cinquante dernières années, certaines choisies, alors que d'autres sont le résultat de l'héritage des modalités de relations sociales violentes pendant la colonisation, aussi bien pendant la période de l'esclavage que pendant celle de l'engagisme.

Les premières vagues de peuplement de l'actuelle Réunion sont marquées très vite par la mise en esclavage de populations originaires majoritairement (mais pas exclusivement) de Madagascar et d'Afrique de l'Est. L'histoire de La Réunion est également riche de la résistance des Marrons, fuyant à l'intérieur de l'île l'injustice et l'inhumanité de l'esclavage. Au cours du XVIII^e siècle, une part grandissante de la population blanche de l'île est constituée par des agriculteurs de conditions modestes. Ceux-ci l'explorent et s'installent progressivement dans les hauteurs et le Sud, valorisant de petites exploitations agricoles et vivant dans des conditions rudes et miséreuses. Après l'abolition de l'esclavage en 1848 et la désertion des plantations par les anciens esclaves désormais libérés, de nombreux engagés du sud de l'Inde constituent une main-d'œuvre peu onéreuse pour continuer à exploiter la canne à sucre. Les conditions de vie de ces nouveaux arrivants, en dehors d'un droit partiel au culte, ne sont pourtant guère plus confortables que celles des esclaves.

Contrairement aux îles voisines qui accèdent à l'indépendance lors de la période de décolonisation (Madagascar en 1960, Maurice en 1968, Les Comores en 1975, Les Seychelles en 1976), tout comme la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, La Réunion choisit la voie de la départementalisation, qui se concrétise par la loi dite du 14 mars 1946. L'absence de rattrapage économique, social et sanitaire escompté par rapport à la France hexagonale au début

de la départementalisation fait entrer l'île dans une période de fortes revendications politiques et syndicales à partir des années 1950. Région administrative depuis 1982, de par son statut politique, l'île fait ainsi partie des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, bénéficie de transferts européens importants et se voit ainsi être une « vitrine de l'Europe dans l'océan Indien ».

Selon l'INSEE, la population réunionnaise est aujourd'hui estimée à 860 000 habitants et connaît une croissance démographique de 1,5% par an, alors qu'elle est de 0,6% en France hexagonale. Même si les études montrent une diminution des naissances au début des années 1980, la pyramide des âges témoigne de la jeunesse relative de la population. À cela s'ajoute une diaspora réunionnaise en France hexagonale qui se concentrerait majoritairement dans la région Île-de-France.

Au temps de la colonie et du début de la départementalisation, l'économie réunionnaise gravite essentiellement autour du secteur agricole, lui-même fortement spécialisé dans l'exploitation de la canne à sucre. De grands groupes industriels se construisent autour de ce secteur, comme les groupes Quartier français, Isautier, Sucreries de Bourbon. À côté du secteur de la canne à sucre, la culture maraîchère tente de diversifier le secteur primaire par une production destinée à alimenter partiellement le marché local ou orientée vers l'exportation pour certains fruits tropicaux.

Les industries agro-alimentaires et le domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP) recouvrent très majoritairement les activités du secteur secondaire. Grâce au soutien de l'Union européenne, la construction de routes et d'ouvrages d'art métamorphose en une génération le paysage réunionnais.

Depuis les années 1970, période où les premiers effets de la départementalisation se font sentir, le secteur tertiaire se développe et devient de plus en plus attractif pour la jeunesse. Le secteur marchand accompagne la société de consommation de type occidental qu'est devenue aujourd'hui la société réunionnaise. Depuis une décennie, le Groupe Bernard Hayot contrôle une part importante de la grande distribution. Mais le secteur le plus attractif en raison de sa rémunération particulièrement élevée est celui du secteur non marchand où les fonctionnaires bénéficient d'une majoration de traitement par rapport à leurs collègues hexagonaux.

À la suite des travaux structurants importants dans le secteur aéroportuaire, les voyages d'affaires ou d'agrément vers les pays de

la zone océan Indien et vers l'Europe s'intensifient. Même si l'offre de dessertes aériennes se diversifie, celle-ci se limite encore à peu de destinations long courrier (la France hexagonale, la Thaïlande et l'Inde) et des destinations régionales (l'Afrique du Sud, Madagascar, Maurice, Rodrigues, Mayotte, Les Comores, Les Seychelles). Cette situation oblige bon nombre de voyageurs à transiter par Maurice (puis vers Singapour ou Kuala Lumpur) ou les aéroports européens pour accéder à un choix de destination plus important.

Néanmoins, du fait d'une situation oligopolistique des compagnies aériennes, quitter l'île se fait au prix d'importants efforts financiers pour une très grande partie des Réunionnais. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'augmentation de l'offre télévisuelle de ces dernières années constituent ainsi les ouvertures les plus importantes et les plus accessibles sur le monde.

Dans ce contexte géographique et économique, comment se sont rencontrées les langues des premiers habitants de cette île ? Quelles sont les circonstances de l'apparition du créole réunionnais ? Une contextualisation linguistique s'impose donc ici.

Un des thèmes importants de la créolistique concerne les théories de la créolisation. Quatre principaux courants sont en général retenus pour les classer : l'eurogénése, l'afrogénése, la neurogénése et la sociogénése.

Pour les eurogénéétistes, dont principalement Valdman (1978), Chaudenson (1974, 1979, 1992, 2003, 2010), Mufwene (2002), les langues créoles seraient le fruit de l'évolution des langues européennes. Chaudenson élabore une solide théorie de la créolisation linguistique à La Réunion à partir d'une approche socio-historique. Les afrogénéétistes, dont Lefebvre (1998), défendent la thèse du rôle capital joué par les langues africaines et malgaches dans la formation des créoles, notamment à la suite des théories de la « relexification » (Sylvain, 1936) selon lesquelles les créoles seraient des langues ayant une syntaxe africaine et un lexique européen. Les neurogénéétistes, tels que Bickerton (1981), s'inscrivent dans les théories génératives et de la grammaire universelle qui soutiennent que les créoles témoigneraient du rôle joué par le langage infantin dans un bioprogramme linguistique commun à l'ensemble de l'humanité. Enfin, les sociogénéétistes, tel Prudent (1993 : 185), s'appuient « sur un fondement historique et sur la base d'un syncrétisme anthropologique ». En plus de ces éléments, Prudent met

en avant le rôle des représentations épilinguistiques et la création d'une identité sociale partagée par l'intermédiaire de la langue créole. Selon Romani (2000 : 120), qui s'inscrit dans la même démarche que Prudent, « la créolisation sera la construction de cette représentation collective, ce qui revient à dire qu'il s'agit autant sinon davantage du ou des projet(s) propre(s) à cette société qui émerge que d'intégration d'apports culturels divers dans un processus de différenciation ».

Rapanoël (2007 : 46) propose une complémentarité entre les théories de Chaudenson et de Prudent :

La différence majeure réside dans le fait que Robert Chaudenson met l'accent sur le changement de la variété linguistique cible en fonction du changement de la société (de la société d'habitation à la société de plantation) pour expliquer le début de la créolisation alors que Lambert-Félix Prudent s'attache beaucoup plus à la dimension idéologique et au fait identitaire pour cerner la genèse du créole martiniquais. Ces deux approches ne nous semblent pas en opposition mais plutôt complémentaires. Et peut-être aurait-il fallu compléter le modèle judicieux et cohérent de Robert Chaudenson sur l'émergence du créole à La Réunion en y intégrant le fait communautaire et en le contextualisant à cet espace (comme l'a fait Lambert-Félix Prudent pour la Martinique) afin de montrer la complexité et l'ambiguïté du phénomène identitaire créole qui se sont fondées autour de la construction d'une langue et d'une culture (Rapanoël, 2007 : 46).

Cependant, comme nous le verrons plus loin, les approches de Chaudenson et de Prudent adoptent des cadres épistémologiques différents. De ce fait, la complémentarité éventuelle de ces deux auteurs entraînerait également une complémentarité épistémologique :

L.-F. Prudent (1981), après avoir montré que, structurellement, les discours observables dans les aires créoles ne montrent pas de solution de continuité comme Ch. Ferguson (1959) avait eu tendance à le penser en inventant la notion de diglossie, argumente dans le sens de la saillance du facteur identitaire dans la genèse des créoles en plus de ceux proposés par R. Chaudenson : le simple besoin de communiquer n'explique pas toutes les modalités des créolisations, mais aussi le fait que, pour ces sociétés émergent soudain, les créoles deviennent un élément important de construction sociale, processus qu'il appelle la « socio-genèse ».

et que je préfère appeler de manière plus précise : socio-glottogénèse pour en souligner l'interdépendance des phénomènes (Robillard, 2007 : 87).

D'un point de vue sociohistorique, on distingue depuis les travaux de Chaudenson quatre étapes dans l'histoire de la langue créole de La Réunion : la période de la société d'habitation, la période de la société de plantation et après la naissance de la langue créole, la période de la diglossie coloniale et enfin, la période de la départementalisation. Chaudenson (1974, 1979, 1989, 1992, 1995, 2003, 2010) décrit la naissance des créoles dits insulaires en utilisant la métaphore des trois unités, inspirée des règles de la tragédie classique : unités de lieu, de temps et d'action. La créolisation s'est opérée très majoritairement dans les îles ou le territoire enclavé guyanais (unité de lieu), de manière très rapide et de façon « catalytique » (Chaudenson, 2003 : 73) au cours des XVII^e et XVIII^e siècles (unité de temps), provoquée par des changements économiques, démographiques, sociaux du fait du passage d'une société d'habitation à une société de plantation (unité d'action).

La période de la société d'habitation correspond au début du peuplement de l'île où du fait de la taille des exploitations, des conditions rudimentaires de vie et du nombre supérieur de colons blancs (majoritairement des hommes, issus d'un milieu modeste) par rapport au nombre d'esclaves (majoritairement jeunes, originaires de Madagascar, de l'Inde et de l'Afrique de l'Est), une coopération s'observait. Ainsi, certaines formes de partage des tâches et de travail en commun favorisent les échanges entre les parlers dialectaux d'oïl des colons et les langues des esclaves, soit au cours des tâches quotidiennes de cette période de « robinsonnade » (Chaudenson, 1995 : 60), soit du fait de la mixité ethnique des couples qui se forment entre les hommes d'origine européenne et les femmes esclaves. Selon Chaudenson, le français des colons constitue à cette époque la langue cible de la main-d'œuvre servile, entraînant ainsi une première approximation du français.

La période suivante, celle de la société de plantation, correspond au développement intensif de la culture du café, vers 1725. Le nombre important d'esclaves devient alors nettement supérieur à celui des premiers habitants. Pendant cette période, une distinction s'opère entre deux générations d'esclaves : ceux de la première génération, issus de la période de la société d'habitation, qui occupent

en général des tâches spécialisées et maintiennent ainsi des relations de coopération avec les Blancs, et ceux nouvellement arrivés, donc ceux de la deuxième génération, appelés « Noirs de pioche », dirigés par des « commandeurs », eux-mêmes esclaves de la première génération. La langue cible des nouveaux esclaves devient ainsi le français approximatif des esclaves de la première génération et selon Chaudenson (1992 : 121), la langue créole naît, suivant la métaphore utilisée dans son ouvrage, de cette approximation « au carré ». La paupérisation des « Petits Blancs » et leur migration vers les hauteurs et le sud de l'île témoigneraient d'un état du processus de créolisation où un créole proche du français serait parlé par cette communauté, alors qu'ailleurs une variété continuerait à s'éloigner de la langue matricielle. À partir de ce moment, le créole devient langue d'intégration pour tous les nouveaux arrivants, notamment ceux issus de la vague de l'engagisme après l'abolition de l'esclavage. Le contexte de la société de plantation peut être retenu comme lieu et moment de la naissance du créole. Néanmoins, cette langue continue à évoluer sous l'effet de nouvelles représentations et des contextes économiques et politiques actuels.

À la suite des vagues de migrations massives et de l'abolition de l'esclavage, le créole et le français sont progressivement socialement représentés comme variété basse et variété haute, ce qui conduit Chaudenson (1992 : 123) à qualifier cette période de diglossie coloniale. Cette hiérarchisation statutaire et symbolique est le fruit de facteurs aussi bien externes qu'internes à l'île :

Si, avec l'abolition de l'esclavage, la colonie n'est guère affectée dans son ordonnancement structurel, la Seconde République en conférant aux nouveaux affranchis la citoyenneté permet néanmoins au droit d'intégrer la société coloniale dans les formes de la société française. Cette citoyenneté, qui se met en place pour chaque individu, n'empêche bien évidemment pas la spécificité des rapports sociaux, mais elle écarte l'indigénat et surtout interdit les références ethniques selon la règle fondamentale de la République qui ne veut connaître que des citoyens.

Ce choix assimilationniste, voulu par la Deuxième République et Victor Schoelcher, est à la base de leur politique coloniale. L'assimilation est une constante de l'histoire coloniale française. [...] Mais cette assimilation n'est pas qu'une volonté extérieure à la société coloniale. Elle apparaît très tôt au contraire comme une revendication des libres de couleur, et une force à l'intérieur de la société coloniale. [...]

C'est un mouvement interne à la société créole qui finit par rencontrer l'universalisme français en confortant, sous la Seconde République et les autres républiques successives, l'assimilation comme mode principal d'organisation (Lucas, 2003 : 163).

Au début de la départementalisation en 1946, les préoccupations nationales se tournent vers la reconstruction du pays au sortir de la Seconde Guerre mondiale, délaissant en partie le rattrapage économique et social des quatre vieilles colonies. L'affrontement bipolaire politique des années 1970, issu de l'émergence du Parti communiste réunionnais (PCR) en 1959 accompagné de ses revendications autonomistes, et l'appel en renfort de Michel Debré par une droite locale conservatrice, se répercutent dans le milieu culturel. Le courant créoliste, très engagé dans un renversement de la diglossie littéraire et linguistique et qui revendique et brandit la langue et la culture créoles en étendard, s'oppose à un courant doudouiste conservateur où le folklore et le « patois » régional portent une vision exotique de La Réunion. C'est à cette même époque que les premiers travaux universitaires de description du créole réunionnais voient le jour à l'université de La Réunion, dont ceux menés par Chaudenson (1972, 1974) et Carayol (1972b, 1973). Ces travaux fondateurs d'une créolistique réunionnaise contemporaine s'inscrivent principalement dans une linguistique des langues française ou créole et de leur cohabitation.

Dans les années 2000, les thèses soutenues en sciences du langage par des chercheurs réunionnais, tels que Séverine Rapanoël (2007), Logambal Souprayen-Cavery (2007), Mylène Lebon-Eyquem (2007), Evelyne Adelin (2008b), Fabrice Georger (2011), Audrey Noël (2015), Olivier Lauret (2016), s'inscrivent dans un cadre sociolinguistique fortement influencé par l'approche interlectale définie par Prudent (1981, 1993), que nous aborderons plus tard dans le présent ouvrage. Aussi bien sur le plan des représentations que sur celui des pratiques langagières, ces travaux constatent la trop grande rigidité des approches diglossiques et déplorent la binarisation (créole ou français) de la présentation de la parole réunionnaise, là où les « langues » créole et française semblent souvent fusionner dans les échanges quotidiens.

La citation qui suit de Calvet continue encore à nous inspirer :

La langue est donc le résultat de comportements tendanciels, choisis ou imposés par la situation, le résultat d'une constante recherche, elle est une *forme tendancielle*, et la linguistique, qui veut en rendre compte, apparaît alors comme une *science tendancielle*, une pulsion vers la mise en équation de comportements qui résistent aux lois, qui n'ont pas seulement un ordre propre, interne (même si certains facteurs d'évolution sont internes), mais également des déterminations externes permanentes. Il nous faut alors en prendre acte, et en tirer les conclusions qui s'imposent pour nos procédés heuristiques (Calvet, 2007 : 63).

Constatant aussi la trop grande rigidité de l'approche diglossique, une série de questions envahit nos réflexions. Le système de communication langagier réunionnais est-il composé de deux « langues » principales bien séparées ou, au contraire, l'approche associée à un répertoire unique est-elle à privilégier ? Comment décrire les langues dans un tel contexte ? Comment décrire les usages quotidiens où les langues sont en contact, se « mélangent » ? Un « noyau dur » des langues, facilement identifiable, existe-t-il et quels en sont les constituants ? Autrement dit, peut-on avancer l'idée de l'existence de deux noyaux syntaxiques « durs », plus réguliers, l'un pour le français, l'autre pour le créole, qui permettent aux locuteurs de se situer quand ils déclarent parler français ou créole ? L'espace énonciatif du locuteur respecte-t-il une organisation, une tendance, ou est-il entièrement « chaotique » ? En ce qui concerne la politique linguistique, comment tenir compte de la complexité de la parole réunionnaise ?

Ces questions ont accompagné différentes implications personnelles dans les milieux universitaire, éducatif, associatif et militant de notre *Péï*. De ce fait, nous souhaitons modestement nous inscrire ici dans une approche de la créolistique et de la sociolinguistique fortement engagée. Cet engagement, dans la cause et l'étude de la langue créole depuis une vingtaine d'années dans le milieu associatif, dans l'éducation nationale et dans le milieu universitaire, nous a conduit à rencontrer de nombreux acteurs réunionnais. Tous souhaitent en général mener à bien des projets aux objectifs louables visant le progrès social. Cependant, nous avons le sentiment que La Réunion, notre *Péï*, vit en dessous de ses potentialités. Différents indicateurs socioéconomiques et scolaires, comme le taux de chômage, le niveau de qualification des jeunes, les résultats aux évaluations nationales à l'école primaire, l'illettrisme, montrent

que, comparée à la moyenne nationale et même parfois aux autres départements d'Outre-mer, La Réunion figure bien souvent en mauvaise position. L'affirmation d'une identité réunionnaise dans chaque secteur de la vie sociale peut améliorer ces résultats. Cette identité réunionnaise se construit dans le répertoire verbal de chaque Réunionnais de façon complexe. Nous entretenons l'espoir de contribuer à une meilleure compréhension de la langue créole et de ses enjeux sociaux, économiques et identitaires et ainsi, peut-être, aider à l'adoption de politiques linguistiques que nous appelons de nos vœux.

Bien que notre ouvrage soit principalement issu d'une thèse soutenue en 2011, nous souhaitons ici proposer une organisation nous semblant plus accessible au plus grand nombre. Pour ce faire, huit chapitres permettent une lecture indépendante des principaux thèmes abordés. Cependant, l'approche étant holistique, systémique, chaque chapitre participe à la compréhension de la complexité globale de notre sujet.

Les deux premiers chapitres proposent de présenter les principaux concepts employés pour décrire le créole et sa cohabitation avec le français dans les usages quotidiens, à charge au lecteur de les approfondir par des lectures complémentaires. À la suite de ces deux chapitres, les concepts de diglossie, de continuum linguistique et d'interlecte seront posés. Les principaux éléments de la description du créole réunionnais permettront enfin de cerner un ensemble de points communs entre les travaux s'intéressant à la phonologie, au lexique et à la syntaxe du créole. Les chapitres suivants, trois à cinq, proposent une réflexion pour aborder la question des langues et de leur cohabitation sous l'angle des approches complexes. Au quotidien, le locuteur n'utilise pas deux langues étanches l'une par rapport à l'autre. Il parle, il fait un usage de son répertoire langagier, et cet usage est bien souvent différent de ce que les grammairiens prescrivent parfois. Nous creuserons ici le concept d'interlecte, de Lambert-Félix Prudent, et proposerons de dégager les tendances de fonctionnement du répertoire de la grande majorité des Réunionnais.

Enfin, les trois derniers chapitres aborderont trois sujets de la sociolinguistique réunionnaise, propres à soulever les passions, à savoir les politiques linguistiques et quelques éléments de politologie linguistique réunionnaise, le créole à l'école et l'écriture du

créole réunionnais. Cette dernière partie intéressera peut-être davantage le lecteur qui n'a pas désiré se lancer dans les chapitres plus théoriques du début. En tant qu'acteur impliqué depuis plus de vingt ans dans ces questions à La Réunion, nous livrerons ici certainement une vision plus personnelle tout en restant le plus objectif possible, si tant est que cette objectivité existe.